

Compte rendu commission cantine du lundi 16 mars

Présents pour le SIVOS : Didier Haas, Sandrine Maratrey
pour les DPE : Fanny Garrot

Inscriptions :

- Le SIVOS va étudier les inscriptions à la cantine car le système de tickets en place actuellement engendre beaucoup d'erreurs, prend du temps aux enseignants et le personnel aimerait un peu plus d'anticipation sur le nombre d'enfants inscrits.
Aucune décision n'est prise pour l'instant.
- Afin de pouvoir évaluer le nombre d'enfants susceptible de manger à la cantine l'an prochain, le SIVOS souhaiterait connaître au plus tôt la répartition des classes et de pouvoir faire passer un questionnaire aux familles.

Appel d'offre :

- Un futur appel d'offre concernant le prestataire de restauration scolaire va être étudié, il sera plus ouvert que le précédent afin de permettre à d'autres prestataires d'y répondre.
- Un nouveau système d'inscription est à l'étude et une décision concernant le nouveau fonctionnement sera prise au plus tard début mai. Une nouvelle commission « cantine » se réunira la semaine du 11 mai avec les agents du SIVOS, les parents d'élèves, les membres du SIVOS,... pour faire l'appel d'offre. Il sera notamment demandé aux différents prestataires la possibilité de fournir le goûter pour la garderie afin de le diversifier.

Cantine Nanton : personnel:

- Le personnel peut-il ne pas manger en même temps que les enfants ? Dans les autres cantines du RPI, le personnel ne mange pas avec les enfants.

Projet de cantine à la Chapelle :

- Un projet pour une cantine à la Chapelle est actuellement à l'étude. Le projet de cette cantine pourra avoir des incidences sur le fonctionnement actuel du bus : il n'y aurait plus de ramassage le midi.
- Une autre possibilité serait de faire manger les enfants de la Chapelle à la cantine de Lalheue. Dans ce cas, le bus fonctionnerait normalement.

Le Conseil Syndical prendra la décision finale pour la rentrée de septembre 2015

Divers :

PAI extra scolaire : Il faut prévenir le SIVOS des problèmes de santé des enfants.

Commission discipline :

Elle comprendra un délégué de parent de la classe de l'enfant concerné.